



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Le clin d'œil du militant



« *Le cahier d'hygiène et de sécurité ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !* »

Compte rendu CHSCT national Courrier

Du 26 novembre 2009

À l'ordre du jour :

Projet FTN ;
Gerbage/dégerbage des CE30 vides ;
Étude sur le stress par le cabinet STIMULUS et DESSP(*) ;
Accidentologie ;
Présencéo.

► **Projet France Télévision Numérique (la TNT) :**

La Poste a présenté ce projet (Passage de la télévision analogique en numérique) en utilisant les aspects économiques (Consolidation du CA).

Pour Force Ouvrière, trouver de nouvelles activités pour les facteurs doit conduire à une prise en compte réelle dans le temps de travail. Nous demeurons inquiets sur cette conception qui se développe à l'opposé des missions du facteur. Le rôle social de ce dernier doit être pris en compte. Quid des conditions de formation et des modalités en cas de problèmes de risques électriques... pendant ou après ?

En matière de risques électriques, la Direction du Courrier précise que des consignes de sécurité sont données. En cas de difficultés (Installation électrique défailante), l'opération est reportée jusqu'à la résolution du problème par le particulier.

Cette mission devant être principalement effectuée par le facteur qualité, FO refuse que ce service conduise à aggraver les conditions de travail de l'équipe (Missions de qualité, remplacement des absences...).

Selon nous, si La Poste veut accroître les compétences du facteur, elle doit aussi mettre en place une revalorisation de sa fonction en le positionnant en II.1.

FO : vos revendications,
notre combat !

► Gerbage/dégerbage des CE30 vides :

Au regard de la pénibilité liée à cette activité (Manipulations répétitives), Force Ouvrière a réclamé l'affectation d'une 3^e personne sur cette position de travail afin de pallier aux contraintes physiques et d'améliorer les conditions de travail des agents.

Nous estimons que cette problématique doit être prise en compte dans les PIC. La Poste doit mettre en place les moyens humains nécessaires à la réduction de la pénibilité.

► Étude sur le stress par le cabinet STIMULUS et le DESSP(*) :

Cette étude s'est effectuée dans des établissements de six DOTC (Anjou-Maine, Lorraine, Bouches-du-Rhône, Franche-Comté, Nord et Paris Sud). Force Ouvrière déplore que le taux de participation ne soit que de 34 % et s'interroge de savoir si ce résultat n'est pas dû aux modalités d'organisation (Internet).

Au vu de ce questionnaire, il apparaît que les agents souffrent plus d'anxiété que de stress. Selon le cabinet STIMULUS, l'anxiété est un état de trouble plus grave que le stress.

Pour Force Ouvrière, cette situation revêt un caractère inquiétant et démontre que la santé au travail s'est dégradée. Il est impératif que La Poste réponde concrètement à ce problème en prenant en compte dans l'organisation cette souffrance. Nous refusons qu'elle se contente d'une énième étude sur le stress pour se donner bonne conscience. La Poste doit agir sur les causes et mettre en place toutes les actions nécessaires (Financières et humaines) permettant d'endiguer ce mal. Travailler au courrier ne doit plus être synonyme de souffrance.

► Accidentologie :

La Poste nous a informés de la dotation de 1 000 vélos à assistance électrique (VAE) au niveau national. Elle préconise le remplacement des 2 roues motorisées de certaines tournées par le VAE lorsque le parcours actif est inférieur à 15 km ou ayant un dénivelé supérieur à 10 %.

Force Ouvrière a demandé la mise en place d'un plan « intempérie » au niveau national. Nous avons revendiqué la prise en compte du stress induit par la conduite lors de conditions climatiques difficiles (Neige, verglas, pluie battante, vent fort). Nous avons en conséquence revendiqué l'octroi d'une compensation significative.

► Présencéo :

Si pour La Poste, Présencéo est un outil managérial d'accompagnement entre un agent et un manager associant tous les acteurs médico-sociaux. Pour Force Ouvrière, Présencéo s'apparente à un dispositif, mis en place par La Poste, visant à culpabiliser les agents en arrêt temporaire de maladie (ATM). Les entretiens ne sont utilisés que pour démontrer à l'agent les conséquences de son absence sur le fonctionnement de l'équipe et non pour analyser les causes de cette absence et y répondre.

Force Ouvrière condamne, une fois de plus, les dérives de cette procédure et en exige le retrait. Selon nous, Présencéo sert plus à sévir qu'à prévenir des risques liés à la santé des agents.

Au regard de cette mise en œuvre, La Poste est plus empreinte à valoriser la productivité que de développer une véritable politique de prévention de la santé des agents au travail.

Force Ouvrière tient à rappeler que La Poste est responsable de l'état moral et de l'état physique de ces agents.

(*) Dispositif d'évaluation et de suivi du stress professionnel

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

**Bulletin
d'adhésion**

**FO : vos
revendications,
notre combat!**

NOM :
PRÉNOM :
EMPLOYEUR :
ÉTABLISSEMENT :
GRADE/NIVEAU :
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :
ADRESSE :
MAIL :
DECLARE ADHERER A FORCE OUVRIERE
A COMPTER DU :
À , LE

SIGNATURE